MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

REUNION PUBLIQUE DU 12 JUILLET 2023
RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DE SAINT NICOLAS

Présents Municipalité : Jean-Marc PEILLEX, Marie-Christine DAYVE, Véronique CLEVY, Déborah TARABUSO, Monique RACT, Rémi BOUTROIS, Alain DELACHAT, Daniel DENERI, Aurélie BIBOLLET, Cyrille du PELOUX de SAINT ROMAIN.

Excusée : Stacy LOPEZ

Services municipaux : Laurent CLAUDEL, Marc SIROP.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et précise que cette réunion publique se déroule juste avant le Conseil municipal de Saint Nicolas de 19 h 30 auquel l'ensemble de la population est conviée.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite rappeler le souvenir de Laurent DUPERTHUY et de Maxime MANHES, décédés le 27 novembre 2022 et le 07 juin 2023 dans des conditions dramatiques. Ils étaient des personnes fortement impliquées dans la vie locale de Saint Nicolas et leurs absences laissent des marques indélébiles dans nos mémoires.

L'actualité centrale de ce début d'été est marquée par la présence du Tour de France pendant 4 jours sur Saint Gervais (Arrivée, journée de repos, Contre la Montre, Départ). Un programme spécifique à destination des journalistes a été mis en place le jour de repos permettant de valoriser l'image de la Commune auprès des nombreux médias présents.

Saint Nicolas accueillera, au Schuss, la conférence de presse du 1er Tour de l'Avenir féminin lors de cette journée de repos. Saint Gervais sera ville départ de la dernière étape amenant les compétitrices jusque Sainte Foy Tarentaise le 01 septembre.

Le coût d'accueil du Tour de France d'un montant avoisinant 380 K€ est pris en charge par le Conseil départemental dans le cadre d'une politique sportive défendue par son Président Martial SADDIER et ce pour permettre à l'ensemble des Communes de la Haute Savoie d'accueillir le Tour de France sans alourdir les budgets communaux.

En parallèle Saint Gervais porte des dépenses de logistique en périphérie du dispositif de la société ASO (barrières, chapiteaux, électricité, ...) et des frais de communication permettant de mettre en valeur le territoire.

De plus, des travaux de réfection complète des enrobés ont été réalisés sur l'itinéraire du Tour de France depuis le carrefour de Robinson jusqu'au Bettex pris totalement en charge par le Conseil départemental. Ces travaux ont été l'occasion de mettre à niveau les réseaux humides et d'amplifier l'effacement des réseaux secs (téléphone, électricité) par la Commune. La Commune a quant à elle refait les enrobés des routes de Vervex et du Mont-Joly.

Deux nouveaux relais de téléphonie vont être implantés sur le territoire communal. L'un dans le cadre de la réduction des zones blanches imposées par l'Etat (New Deal) qui se situera vers le réservoir de l'Ormey et un second à titre commercial au Chosal (en contrebas de la route de Miage). Deux autres propositions d'implantation ont été refusées par la Commune.

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Concernant les travaux programmés à Saint Nicolas, Monsieur le Maire souligne l'installation prochaine d'une table d'orientation et la réfection de la toiture de la garderie du Plateau de la Croix. Une solution doit être trouvée pour l'aire de jeux des enfants car le site actuel est trop exigu et ne permet pas règlementairement d'y adjoindre d'autres modules.

Les travaux de réseaux d'eau potable et d'eaux usées entre la route de la Corniche et le Quy sont quasiment achevés permettant à la fois de sécuriser la ressource en eau pour le Quy et une meilleure collecte des eaux usées pour le secteur de la Grangette et des Hochettes.

Les travaux de l'ascenseur valléen ont débuté pour une livraison de l'appareil prévue en fin mars 2024. La gare G3 (actuelle G1 du DMC) est intégrée dans le bâtiment du Châtelet, ce qui permettra dès le 02 avril 2024 une déconstruction de cette gare et une reprise complète de la ligne du DMC avant le 15 décembre 2024. Il est rappelé que le changement de l'actuel télésiège pinces fixes du Chef-lieu se fera en 2025.

La société Poma a remporté le marché de l'ascenseur valléen, de la transformation de la ligne actuel du DMC ainsi que de l'ascenseur à eaux usées. Par ces appareils, c'est une transformation des mobilités de proximité entre le Fayet, le centre bourg et le Bettex qui se développe en intégrant une évolution des circuits de bus vers plus de souplesse et de réactivité.

Dans cet esprit et pour répondre à une question du public, les parkings doivent s'envisager non plus en pied de remontées mécaniques, mais en proximité de grand pôle d'échanges (gare, ascenseur valléen, ...) en non proximité des remontées mécaniques (ex parking sous l'école).

L'évolution des prix de vente des biens immobiliers devient un risque réel pour l'habitat permanent de Saint Nicolas. La Commune a lancé l'évaluation de son PLU et en fonction des résultats produits, Monsieur le Préfet pourra demander la mise en révision ce document d'urbanisme, dont les conséquences pourraient être une réduction des terrains constructibles. Il est donc important que chacun agisse sur le prix de vente (propriétaires, investisseurs) pour contenir le plus possible cette inflation parfois artificielle des prix de vente.

Pour étudier ce phénomène et porter des solutions opérationnelles, la Commune en lien avec les services de l'Etat a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à projet "Atelier des territoires" dont l'objectif est d'établir une cartographie des risques et des orientations stratégiques pour réduire ces impacts. L'enjeu est de permettre aux habitants permanents de rester vivre sur la Commune.

Cette course à la surenchère immobilière a des conséquences pour la Commune qui a eu à supporter plusieurs procédures contentieuses portant sur des actions menées par la Fédération Nationale de l'Environnement (FNE) et Monsieur Charles HEDRICH. La 17ème chambre du tribunal correctionnel de Paris spécialisée en matière de diffamation a rejeté la requête de la FNE visant à voir le Maire de Saint-Gervais condamné pour diffamation. Monsieur Charles HEDRICH a été pour sa part lourdement condamné en diffamation en 1ère instance par le tribunal judiciaire de Bonneville, jugement qui a fait l'objet récemment d'un appel par Monsieur Charles HEDRICH. Celui-ci fait également l'objet d'une plainte pour harcèlement. L'audience est fixée au 31 Août 2023

Par ailleurs, ce ne sont pas moins de 10 procédures judiciaires qui ont été intentées par Monsieur Nelson HEDRICH contre la Commune contre l'Arrêté Interruptif de Travaux du 31 août 2022.

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Echanges avec le public :

L'assemblée fait part de sa satisfaction sur la fermeture de route du Plateau de la Croix aux périodes de fortes affluences touristiques.

Il est demandé que le bouton intérieur d'ouverture de la porte de l'église soit éclairé pour une meilleure visibilité des publics.

Pour résoudre l'impossibilité d'effacer le réseau sec de Nant Blanchet, la Commune va se déclarer comme opérateur de télécommunication, permettant par ce biais de réaliser ces travaux d'enfouissement pour son propre compte.

Pour répondre à une question de l'assemblée, Monsieur le Maire rappelle que le ralentisseur de l'entrée de Saint Nicolas doit être déplacé pour améliorer la régulation de la vitesse à l'intérieur du village.

Interrogé sur la poursuite de la rénovation des chapelles de la rive droite du Bonnant, Monsieur le Maire précise que la procédure de recherche d'un maître d'œuvre sera relancée au début de l'automne.

L'évolution du téléski du Gouet fait l'objet d'un projet de modification dans le programme d'investissement de la STBMA.

Suite à une interpellation du public, Monsieur le Maire informe que la mise à jour des données GPS auprès des constructeurs est longue à mener et que les propriétaires des véhicules conservent les données anciennes s'ils ne remettent pas à jour leur GPS. Cette lutte pour retirer des voies incompatibles avec des circulations fortes s'en trouve donc peu efficace.

Il est demandé à ce que le téléski du Vanay puisse rester ouvert pendant les périodes de fortes fréquentations hivernales pour fluidifier les flux de skieurs.

Pour compléter le propos de l'assemblée sur le parking le long du musée, la collectivité a prévu de refaire la surface de stationnement sans utilisation de bitume imperméable.

L'implantation d'une borne de recharge électrique sur saint Nicolas est à l'étude.

A la demande du Président de la fête du village de Saint Nicolas, la fermeture du chemin des Bouquetins doit être revue, pour permettre l'accueil de nouveaux exposants.

Les trottiers se situant dans le secteur des chemins du Laÿs/chemin des Chattrix doivent être nettoyés et consolidés suite à plusieurs épisodes de fortes pluies.

Le fut de la barrière du Plateau de la Croix doit être remis en place pour la période estivale.

L'association musique et patrimoine recherche des logements pour 8 chanteurs.

Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX